

INTERCOMMUNALITÉS



P. 10 DOSSIER

SÉCURITÉ : COMMENT CONSTRUIRE UNE POLITIQUE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE ?

© GND Erice LAPOINTE

MENSUEL ÉDITÉ PAR INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE - www.intercommunalites.fr - 5,50 €

04 **DANS L'ACTU**
BAROMÈTRE RESSOURCES
HUMAINES 2025

22 **DROIT**
LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE

26 **PORTRAIT**
VÉRONIQUE
POUZADOUX

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Édité par Intercommunalités
de France
22, rue Joubert - 75009 Paris
Tél. : 01 55 04 89 00

Directeur de la publication :
Sébastien Martin

Directrice générale :
Élodie Jacquier-Laforge

Responsable éditorial :
Sébastien Bayette
s.bayette@intercommunalites.fr

Rédactrice en chef :
Elsa Pradier
e.pradier@intercommunalites.fr

Conception,
direction artistique
et réalisation :
LUCIOLE

Correctrice : Delphine Sellier
Ont participé à ce numéro :
Sébastien Bayette, Romain Briot,
Julie Cotelle, Julie Desbiolles,
Yoann Jacquet, Simon Mauroux,
Elsa Pradier, Amélie Worms

Crédits photos des portraits :
p. 3 : Jean-Luc Petit,
p. 5 : Bruno Levy, p. 14 : DR,
p. 16 : Ministère de l'Intérieur et
des Outre-mer/Aurore Lejeune,
p. 26 : Arnaud Février pour l'AMF

Régie publicitaire
FA Communication
Franck Abitbol
frank.abitbol@yahoo.fr
Tél. : 06 15 18 76 51

Dépôt légal : Été 2017
Impression :
FREPEL - IMPRIMEUR
68920 Wintzenheim
ISSN 1253-5230

ABONNEMENT

**ABONNEMENT GRATUIT
EN VERSION PAPIER
ET NUMÉRIQUE,
POUR LES COMMUNAUTÉS
ADHÉRENTES À
INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**



→ Sommaire

04 **DANS L'ACTU**

BAROMÈTRE HORIZONS 2025 : QUELS SONT LES ENJEUX ET LES DÉFIS DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX ?

- 05** • Budget 2025 : réaction d'Intercommunalités de France
- 06** • Budgets intercommunaux 2025 : faire face aux chocs
- 07** • Mandat intercommunal 2026-2031 : préserver l'avenir
- 08** • Les présidents d'intercommunalités de Mayotte demandent à être associés au plan de reconstruction

10 **DOSSIER**

SÉCURITÉ : COMMENT CONSTRUIRE UNE POLITIQUE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE ?

- 13** • Enquête intercommunalités de France et France Urbaine
- 14** • Interview de Hubert Bonneau, directeur général de la Gendarmerie nationale
- 16** • Interview d'Étienne Ataire, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)
- 18** • Retour d'expérience - Communauté de communes du Créonnais : un comité pour lutter collectivement contre les violences sexistes et sexuelles
- 19** • Retour d'expérience - Agglomération Châteauroux Métropole : expérimentation d'une Police pluricommunale
- 20** • Retour d'expérience - Melun Val de Seine : une Police intercommunale pour compléter les Polices municipales

22 **DROIT**

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE : LA MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER PAR LES INTERCOMMUNALITÉS

24 **ÉCHOS DES TERRITOIRES**

- 24** • Les rendez-vous d'Intercommunalités de France pour vos territoires
- 25** • Contrat de réciprocité entre le Bassin de Pompey et le Grand Nancy

26 **PORTRAIT**

VÉRONIQUE POUZADOUX, PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-POURÇAIN SIOULE LIMAGNE



SÉBASTIEN MARTIN

Président d'Intercommunalités de France

I N T E R C O M M U N A L I T É S

édito

ÉTENDRE LE SCRUTIN DE LISTE À TOUTES LES COMMUNES

Intercommunalités de France, l'Association des maires de France et celle des maires ruraux de France se sont unanimement exprimées pour une réforme du scrutin municipal. Il est temps que dans toutes les communes de notre pays, les conseils municipaux soient élus au scrutin de liste. C'est une exigence démocratique pour la féminisation de nos conseils élus et pour la lisibilité du fait intercommunal.

Aujourd'hui, dans près des trois quarts des communes de France (qui représentent moins de 15 % de la population), les conseils municipaux sont élus suivant un système de vote complexe : le scrutin majoritaire plurinominal avec panachage. Or ce système a vécu. Il pose même de sérieux problèmes.

Le premier tient à une évidence : contrairement au scrutin de liste dans les communes de plus de 1000 habitants, il n'impose pas la parité. La place des femmes dans les conseils municipaux a progressé ces dernières années et s'établissait à 42 % de conseillères municipales à l'issue des élections de 2020. Mais cette proportion tombe à 37 % dans les communes de moins de 1000 habitants. La proportion de maires qui sont des femmes plafonne à 20 %.

Cette inégalité est renforcée dans les conseils communautaires qui ne comptent que 35 % de femmes et 11 % de présidentes. Cela tient en grande partie à la deuxième difficulté soulevée par le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants : en l'absence de listes, il est

impossible d'organiser une élection par fléchage des conseillers communautaires en même temps que l'élection des conseillers municipaux. Dans ces communes, les conseillers communautaires ne sont pas élus mais désignés dans l'ordre du tableau (maire, premier adjoint, etc.).

Comment admettre une telle inégalité devant le suffrage ?

Avec l'extension du scrutin de liste à toutes les communes, non seulement la place des femmes sera renforcée dans les conseils locaux, mais le système du fléchage sera généralisé : un gage de lisibilité et de visibilité de nos intercommunalités qui exercent aujourd'hui tant de responsabilités au service des Françaises et des Français.

Reste que pour voir cette réforme aboutir – rappelons qu'elle fait l'objet d'un large consensus entre les associations d'élus – le législateur doit intervenir un an au moins avant les prochaines élections, fixées en mars 2026.

L'Assemblée nationale a déjà adopté une proposition de loi en ce sens en 2022. Elle est désormais inscrite à l'ordre du jour du Sénat le 11 mars. Il est à présent temps que ce texte soit voté. ●

« La proposition de loi sera examinée au Sénat le 11 mars »

SÉBASTIEN MARTIN

BAROMÈTRE HORHIZONS 2025 : QUELS SONT LES ENJEUX ET LES DÉFIS DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX ?

L'ATTRACTIVITÉ, LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS ET LA MAÎTRISE DES COÛTS RESTENT DES PRÉOCCUPATIONS CENTRALES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LEUR RÔLE D'EMPLOYEUR DES 1,9 MILLION D'AGENTS TERRITORIAUX.

Baromètre de référence et représentatif des tendances de l'emploi territorial et des politiques des ressources humaines (RH) des collectivités locales, HoRHizons est dorénavant réalisé par l'ensemble des membres de la Coordination des employeurs territoriaux (CET), dont Intercommunalités de France, qui peut ainsi illustrer leurs réalités auprès des pouvoirs publics nationaux et de la presse.

Deux enseignements sur cette édition 2025

D'abord les employeurs territoriaux accentuent leur mobilisation en faveur de l'attractivité, dans un contexte marqué par la persistance du phénomène de turn-over des agents et des difficultés à recruter, désormais généralisées à l'ensemble des collectivités. Le principal levier actionné par les collectivités répondantes pour faire aboutir les recrutements et fidéliser les agents en poste demeure le régime indemnitaire, davantage encore qu'auparavant (+8 points entre les éditions 2023 et 2025).

Ensuite, un revirement : pour la première fois depuis 2018, les intentions de recrutement ont fortement régressé en 2024 et ne sont exprimées que par 43 % des collectivités répondantes (51 % en 2023). Elles sont essentiellement motivées par le remplacement

des départs (deux tiers des répondants). La baisse des créations de poste se confirme (moins de 9 % des répondants). Le contexte d'incertitudes quant aux budgets locaux et à la trajectoire des finances publiques locales de l'automne 2024, date de réalisation de l'enquête, pourraient expliquer cette tendance en matière de recrutement.

À ce propos, les recrutements envisagés concernent principalement des postes de titulaires (57,4 % contre 48,8 % en 2023). Toutefois près d'un tiers des répondants (31,4 %), notamment les communes de moins de 3500 habitants (46 %), souhaitent recruter prioritairement des contractuels.

Plusieurs autres tendances se dégagent des résultats du baromètre HoRHizons, parmi lesquelles il peut être souligné que :

- de façon générale, la politique RH des employeurs territoriaux reste marquée par les enjeux relatifs à la formation, la santé et la masse salariale;
- les enjeux de rémunération demeurent prépondérants mais sont subordonnés aux équilibres budgétaires et à l'autonomie financière des collectivités;
- la qualité du dialogue social se maintient;
- les actions en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail portent prioritairement sur la sécurité, l'hygiène et les temps de travail;
- la politique de formation se recentre sur les formations obligatoires et statutaires.

« Le baromètre montre que la maîtrise de la masse salariale est une préoccupation au même titre que les difficultés à recruter. Nos collectivités connaissent des incertitudes budgétaires marquées alors qu'existe une forte attente de services publics. Mais les élus restent mobilisés pour trouver des solutions », retient Thomas Fromentin, président de l'agglomération de Foix-Varilhes et vice-président d'Intercommunalités de France aux Ressources Humaines. ●

SIMON MAUROUX

« Nos collectivités connaissent des incertitudes budgétaires marquées alors qu'existe une forte attente de services publics »

→ Cotisations employeur à la CNRACL : 4 fortes hausses d'ici 2028

Un décret du 30 janvier 2025 augmente les cotisations employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points supplémentaires chaque année entre 2025 et 2028, soit 12 points supplémentaires à terme. Ils s'ajoutent au nouveau point issu de la réforme des retraites de 2023, seulement compensé en 2024. Au total, le coût est estimé à 5 milliards d'euros par an pour les collectivités. La CET dénonce cette décision, intervenue avant tout travail de fond auquel elle appelle, régulièrement les gouvernements sur les causes du déficit de la caisse, qui compense de longue date d'autres régimes.

Chiffres-clés : la rémunération des agents territoriaux en 2022

LE SALAIRE NET MOYEN DANS LA FPT¹



Dans la fonction publique territoriale (FTP), les 10 % d'agents les moins bien payés perçoivent un salaire inférieur ou égal à 1496 € net par mois



C'est la part du régime indemnitaire au niveau du salaire brut dans la fonction publique territoriale

Source : baromètre HoRHizon 2025

¹ Fonction publique territoriale

LE SALAIRE NET MOYEN DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Source : INSEE septembre 2024 - équivalent temps plein



Budget 2025 : réaction d'Intercommunalités de France

Réunis le 4 février, les élus des conseils d'administration et d'orientation d'Intercommunalités de France ont pris acte de l'accord trouvé en Commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de finances pour 2025. Pour l'Association, « le besoin de stabilité appelé de leurs vœux par les élus locaux doit s'accompagner dès demain d'un vote au Parlement pour mettre fin à une séquence budgétaire qui a assez duré. Il en va de la visibilité nécessaire à l'établissement des budgets locaux, et de la conduite des politiques publiques menées par les collectivités au bénéfice des citoyens ».

Les élus des instances de l'Association appellent en outre le Gouvernement « à se pencher dès maintenant sur la préparation d'un budget pour 2026, en collaboration étroite avec les associations d'élus, afin de ne pas revivre une telle séquence qui a créé trop d'incertitudes pour nos collectivités, citoyens et acteurs économiques ».

L'Association estime que « des réformes structurelles pourront contribuer à réduire la dépense publique : supprimer les doublons identifiés par la mission conduite par Boris Ravignon, alléger certaines normes en suivant les préconisations du Conseil national d'évaluation des normes présidé par Gilles Carrez, décentraliser des politiques publiques, car c'est le moyen d'une gestion plus proche et plus efficace ».

Intercommunalités de France sera particulièrement attentive à « la tenue des engagements de l'État sur la restitution des fonds mis en réserve par le dispositif de lissage conjoncturel, ainsi que sur le caractère exceptionnel du gel de la TVA. L'Association aurait en ce sens souhaité que les fonds ponctionnés soient mis en réserve au sein des budgets des collectivités, conformément à sa proposition ».

Dans le texte de la CMP, Intercommunalités de France regrette vivement la création d'un versement mobilité régional, qui risque de fragiliser le financement des politiques de mobilités menées par les intercommunalités. L'Association regrette que son opposition publique exprimée avec l'association France urbaine, n'ait pas été entendue dans le cadre de la CMP, bien que le taux maximal ait été abaissé de 0,2 à 0,15 %.

La non-prise en compte des intercommunalités compétentes en matière de petite enfance (près de 900 sur 1250) pour qu'elles soient également compensées dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance, à l'appel de l'Association, crée en outre de l'incertitude pour la gouvernance et la mise en œuvre concrète de cette nouvelle compétence.

Concernant le financement de la transition écologique, compétence-phare des intercommunalités, l'Association prend acte du choix fait par la CMP d'augmenter le Fonds vert de 150 millions d'euros, bien que ce montant soit loin des défis de financement pour conduire la lutte contre les émissions carbone et pour l'adaptation au changement climatique. Elle salue également la prise en compte du dispositif visant à la remise en état des sites industriels pollués par le versement de la contribution foncière des entreprises.

Intercommunalités de France se félicite enfin que son appel pour tenir compte des spécificités des établissements publics territoriaux du cœur de l'agglomération parisienne ait enfin été entendu par les parlementaires, en matière de fiscalité. ●

YOANN JACQUET

C'est dit



AGNÈS PANNIER-RUNACHER

Ministre de la Transition écologique

« L'objectif ZAN est la meilleure réponse aux inondations »

En bref

→ François Rebsamen répond sur le ZAN

Lors de la séance de questions au Gouvernement le 4 février, François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire, s'est déclaré favorable à conserver le décompte de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf) comme unité de compte. « C'est plus facile et les élus le demandent », a-t-il indiqué. De plus, des délais seront accordés « pour l'entrée en application du ZAN et je propose que l'examen à mi-parcours ait lieu non pas en 2031, mais en 2034 », a soutenu le ministre. Enfin, selon François Rebsamen, « il est nécessaire de donner davantage de souplesse aux établissements publics de coopération intercommunale pour qu'ils puissent gérer au plus près la réalité de cet objectif zéro artificialisation nette ».

→ Rendez-vous au Forum des Interconnectés

L'évènement se tiendra à Rennes, au Couvent des Jacobins, les 10 et 11 mars, autour de la thématique « Construire des territoires numériques solidaires ». Les collectivités adhérentes d'Intercommunalités de France disposent d'une invitation gratuite pour accéder à l'évènement. Plus d'information sur le site intercommunalites.fr et forum.interconnectes.fr



© Adobe Stock

BUDGETS INTERCOMMUNAUX 2025 : FAIRE FACE AUX CHOCS

COMMENT BOUCLER LE MANDAT QUI SE TERMINAIT, ALORS QUE LES PROJETS LES PLUS IMPORTANTS ÉTAIENT DÉJÀ LANCÉS ? À QUEL MOMENT VOTER SON BUDGET POUR TENIR COMPTE DES DERNIERS ARBITRAGES ? TELLES FURENT LES QUESTIONS ÉVOQUÉES LORS DE LA PREMIÈRE TABLE RONDE DE LA JOURNÉE FINANCES ORGANISÉE PAR INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE, EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE ET ANIMÉE PAR LA GAZETTE DES COMMUNES, LE 21 JANVIER AU THÉÂTRE MOGADOR.

Face à l'incertitude, la majorité des élus présents lors de la journée avaient repoussé le vote de leur budget. Comme l'illustre Isabelle de Waziers, vice-présidente en charge des finances de la communauté de communes Somme Sud-Ouest : « *D'habitude nous votions en décembre. Cette année, nous avons décalé à fin mars afin de prendre le temps d'une revue des dépenses et d'évaluer le coût de chaque politique* ». Autre choix à Valence Romans Agglo, où Pierre-Matthieu Terrien, directeur des finances mutualisées, explique que son intercommunalité a adopté le budget dès décembre. « *Notre budget est fortement pluriannualisé. Mais nous avons dû faire passer un amendement pour tenir compte de la censure du Gouvernement et rétro pédaler sur le Fonds de compensation. Nous avons donc provisionné la contribution de l'intercommunalité au redressement de comptes publics. Et nous intégrerons les évolutions dans un budget modificatif important* », explique-t-il. Et d'ajouter : « *La fin de mandat n'est pas le bon moment pour réactiver un projet de territoire, même si nous regardons de près nos dépenses* ». Le technicien regrette en outre la dépendance des collectivités, depuis ces cinq dernières années, à la loi de finances, donnant l'exemple de la TVA. Pierre-Matthieu Terrien propose ainsi de s'interroger sur une loi de programmation pluriannuelle dédiée aux collectivités. « *La stabilité de la parole donnée est essentielle* », soutient-il.

Manque de visibilité sur les recettes

De son côté Sébastien Miossec, président de Quimperlé Communauté et président délégué d'Intercommunalités de France, travaille sur son budget

depuis novembre mais n'adoptera le document qu'en avril. « *Nous n'avons pas de visibilité sur le panier de recettes* », regrette-t-il, faisant part de son inquiétude pour l'avenir. Pour le responsable, la forme que prendra la contribution nationale des collectivités ne doit pas les obliger à abonder un fonds étatique. « *Nous savons que nous ne retrouverons pas l'argent versé* », analyse-t-il. Un provisionnement dans les budgets locaux serait une solution plus acceptable.

« Stabiliser dès maintenant la construction du projet de loi de finances 2026 »

Autre point de tension, l'augmentation de la contribution des collectivités à la CNRACL. Point sur lequel alerte Thomas Fromentin, président de l'agglo Foix-Varilhes et vice-président d'Intercommunalités de France en charge des ressources humaines. « *La Caisse compense depuis de nombreuses années d'autres systèmes. Mettons-nous rapidement autour de la table pour construire un plan de financement fiable* ».

Un appel entendu par Stéphane Delautrette, député de la Haute-Vienne et président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale. « *C'est une réflexion à ouvrir en tenant compte de l'historique du Fonds. Les pistes ne peuvent pas uniquement reposer sur l'augmentation des taux. J'aimerais ouvrir ce chantier rapidement au sein de la délégation aux collectivités* ». Au-delà, cet ancien président d'intercommunalité souligne l'intérêt de la comptabilité analytique pour piloter les budgets, en particulier dans la période.

Au final, si certains territoires ne financeront pas tous leurs projets, les coups sont déjà lancés dans la majorité des cas. Il ne semble pas que le recours au levier fiscal soit une solution pour cette année, mais la question se posera nécessairement pour le prochain mandat. Chacune et chacun appelle à une plus grande stabilité en particulier dans la construction du projet de loi de finances 2026. « *Il faudra commencer les discussions avant l'été. Nous devons impérativement retisser le dialogue entre l'État et les territoires* », plaide Sébastien Miossec. ●

ELSA PRADIER

© Bruno Lévy





Intercommunalités de France organisait ses vœux le 21 janvier au théâtre Mogador à Paris, en présence de deux ministres : Françoise Gatel, ministre déléguée en charge de la Ruralité, et Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, aux côtés de Sébastien Martin, président d'Intercommunalités. / © Bruno Lévy

MANDAT INTERCOMMUNAL 2026-2031 : PRÉSERVER L'AVENIR

LA PROJECTION DANS LE PROCHAIN MANDAT ET LE FINANCEMENT DES TRANSITIONS ÉTAIENT AU CŒUR DES DÉBATS DU SECOND TEMPS FORT DE LA JOURNÉE FINANCES ORGANISÉE PAR INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE LE 21 JANVIER.

Comment financer la transition environnementale tout en tenant compte des contraintes budgétaires nationales ? Tel est le défi qu'affrontera la nouvelle mandature dès 2026. La construction des plans pluriannuels d'investissement seront complexes et dans cette étape l'accès à des données fiables nécessaires.

Marion Fetet, chercheuse chez I4CE, a travaillé sur les investissements climatiques des collectivités. Elle note une augmentation de ces derniers depuis 2017. « *Afin de poursuivre le mouvement, il faudra maintenir la capacité d'investissement locale qui tire les investissements climatiques. Il faudra aussi que la transition reste une priorité. Cela est compliqué car des signaux sont envoyés pour dire que ce n'est plus le cas* », regrette-t-elle. La spécialiste pointe quatre voies de financement : les ressources propres, les subventions étatiques, la fiscalité locale et la dette. Selon elle, « *Plus de 50 % des grosses intercommunalités sont incapables de mobiliser ces marges de manœuvre pour financer les investissements climatiques. Il va y avoir des arbitrages difficiles* ».

Pour Antoine Pellion, secrétaire général du SGPE, la maille intercommunale sera particulièrement sollicitée en matière de transition car c'est l'échelon de référence. « *Il faudra construire des modèles économiques rentables. Parfois, le complément de subvention n'est pas la solution pour dégager un équilibre* ».

De son côté Aurélie Richet, directrice du programme Green & ESG pour La Caisse d'Épargne, a témoigné des évolutions du secteur bancaire concernant l'attention portée aux financements des projets de transition ainsi que des stratégies locales mises en œuvre par les élus, via par exemple la création de société publique locale (SPL).

Le coût de l'inflation normative

Boris Ravignon, président d'Ardenne Métropole, souligne de son côté le poids des normes « *qui entravent l'action locale* ». L' élu est l'auteur d'un rapport sur le coût du millefeuille administratif, rendu en mai dernier au Gouvernement. Ce document, qui devrait connaître des déclinaisons concrètes, pointe l'enchevêtrement des compétences mais aussi les doublons administratifs entre l'État et les collectivités. L' élu pose aussi la question de la prévisibilité des ressources. « *Nos budgets ne fluctuent pas énormément d'une année sur l'autre, mais les soutiens externes en investissement peuvent évoluer et bouleverser des plans de financement* ». Face à cela, la question de la pluriannualité se pose en particulier pour les investissements liés à la transition, soutient l' élu.

Pour Thomas Fromentin, président de l'agglo Foix-Varilhes, au-delà du soutien à l'investissement, la réforme fiscale doit nécessairement avancer pour relever les défis environnementaux. « *Nous sommes face à une contradiction. Il est fixé un objectif vertueux de sobriété foncière, mais notre fiscalité reste assise sur l'accroissement foncier. Il faut détacher la fiscalité du foncier, en accord avec l'objectif de transition. Nous devons aussi retisser le lien entre ceux qui habitent et créent de la valeur sur le territoire, et la fiscalité. C'est la connexion avec les services publics. L'impôt est un enjeu politique, c'est une question démocratique.* » ●

« Détacher la fiscalité du foncier, en accord avec l'objectif de transition »

ELSA PRADIER

LES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS DE MAYOTTE DEMANDENT À ÊTRE ASSOCIÉS AU PLAN DE RECONSTRUCTION

LES DISPOSITIONS PRISES POUR GÉRER L'URGENCE ET LA RECONSTRUCTION DE MAYOTTE DOIVENT ASSOCIER LES INTERCOMMUNALITÉS ET CORRESPONDRE AUX RÉALITÉS DE L'ÎLE. RETOUR SUR LE DÉPLACEMENT À PARIS DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS DE MAYOTTE, DU 3 AU 6 FÉVRIER.



La délégation d'élus de Mayotte en conférence de presse au siège d'Intercommunalités de France / © Sébastien Bayette

« Une loi d'urgence est en débat au Parlement. La première version nous avait beaucoup interpellés car nous ne voyions pas la place des intercommunalités dans ce texte. Nous avons contacté Intercommunalités de France et Interco' Outre-mer pour dire à l'État que l'on doit nous entendre, afin d'apporter des solutions adaptées pour notre territoire ». Lyliane Piquion-Salomé, présidente d'Interco' Outre-mer, ajoute : « Nous attendons du Gouvernement que les dispositions prises soient pragmatiques et applicables dans les meilleurs délais ».

Une gestion insatisfaisante de la crise

L'urgence était de rétablir les services vitaux : eau, électricité, communications, déchets. Cette phase est en cours, mais il faut dès maintenant se donner les moyens d'une reconstruction durable. Outre le risque cyclonique, l'Île est également exposée aux risques volcaniques et de submersion marine. La reconstruction devra en tenir compte. Saïd Maanrifa Ibrahim, président de la communauté de communes du Centre-Ouest, s'inquiète : « La gestion de la crise n'est pas satisfaisante et nous, les élus, ne nous retrouvons pas dans les décisions prises par l'État alors que nous sommes face à des situations ingérables. Des constats sont posés mais, à ce jour, nous n'avons pas les solutions, ni les financements. C'est le flou total. Quels moyens aurons-nous pour reconstruire ? »

S'appuyer sur les projets de territoire

Autre particularité de ce territoire de 375 km² : 50 % de la population est étrangère, dont 70 % en situation irrégulière. Ali Moussa Moussa Ben pointe les conséquences de cette situation en matière d'habitat : « La pression démographique que nous vivons appelait, bien avant Chido, des interventions urgentes. Pour répondre à la pénurie de foncier et de logement, les gens cherchent

Dans le cadre de leur déplacement à Paris, les présidents d'intercommunalités de Mayotte ont affirmé leur volonté d'être considérés et pris en compte dans la recherche de solutions pour relever l'île des conséquences du cyclone

Chido. « Les intercommunalités mahoraises qui gèrent l'eau, les déchets, l'urbanisme et les politiques d'aménagement du territoire viennent dire au Gouvernement qu'elles ont toute leur place aux côtés de l'État et des communes dans la reconstruction de Mayotte », rapporte Sébastien Martin. Ali Moussa Moussa Ben, président de la communauté de communes du Sud, confirme :

« Nous, les élus, ne nous retrouvons pas dans les décisions prises par l'État alors que nous sommes face à des situations ingérables »

Rencontre entre la délégation d'élus de Mayotte et le ministre des Outre-mer, Manuel Valls / © DR





© DR

des solutions : ils construisent avec leurs propres moyens, sans autorisation préalable, et ainsi s'étendent les bidonvilles avec toutes leurs conséquences. Certaines zones sont soumises à des aléas qui ne permettent pas de construire. Toutes nos intercommunalités ont des projets de territoire qui doivent servir de base à la reconstruction. » La solution de construction modulaire lui semble inadaptée à la réalité. « Où va-t-on mettre le modulaire alors que nous avons peu de foncier disponible et que nous cherchons à le mobiliser pour nos vrais projets ? Le modulaire peut être une solution temporaire pour des écoles, car beaucoup ont été détruites, mais pas pour le logement. Deux mois après le passage du cyclone, les cases en tôle sont déjà reconstruites, à qui va servir le modulaire ? Il faut accompagner les Mahorais qui ont construit en dur, en dehors des règles. »

Selon lui, « toutes les intercommunalités ont un plan de lutte contre l'habitat indigne, mais pas de solution pour concrétiser la phase opérationnelle : 80 % des habitants qui vivent dans l'habitat informel ne sont pas éligibles aux dispositifs de droit commun. »

Le passage du cyclone à plus de 240 km/h a soufflé les bidonvilles en cinq minutes, arraché des arbres centenaires et laissé derrière lui des montagnes de déchets. Après ces ravages, le rétablissement des mobilités, le ramassage et la gestion des déchets (déchets verts, ordures ménagères, encombrants), font également partie des priorités des élus mahorais. Un groupe de travail a été créé pour suivre la gestion des déchets sur toute l'Île, en lien avec les services de l'État. Cette tâche prendra plusieurs mois.

Bien qu'indispensable, le soutien de l'État ne fera pas tout. Abassi Archadi, président de la communauté de communes de Petite-Terre, « compte aussi sur l'ensemble des intercommunalités de France pour créer ce lien de solidarité, d'accompagnement, d'aide en ingénierie. » Dans l'épreuve, les élus et la population mahoraise ont besoin de se sentir soutenus. « Les conséquences de Chido sont également psychologiques, ces dernières s'avérant plus profondes que les pertes matérielles ». ●

SÉBASTIEN BAYETTE

→ Les membres de la délégation

- **Abassi Archadi**, président de la communauté de communes de Petite-Terre, **Mikidache Houmadi**, vice-président, maire de Dzaoudzi-Labattoir, **Elanrif Tohir**, vice-président, élu de Pamandzi
- **Assani Saindou Bamcolo**, président de la communauté d'agglomération du Grand Nord Mayotte, maire de Koungou
- **Saïd Maanrifa Ibrahima**, président de la communauté de communes du Centre-Ouest, maire de M'Tsangamouji
- **Ali Moussa Moussa Ben**, président de la communauté de communes du Sud, maire de Bandré, **Bouchourani Colo**, conseiller communautaire, maire-adjoint de Bandré

→ Les temps forts du déplacement des intercommunalités mahoraises

Mardi 4 février, une première rencontre était organisée avec Thani Mohamed-Soilihi, ministre de la Francophonie et des Partenariats internationaux.

Mercredi 5 février, au lendemain de l'adoption au Sénat, à l'unanimité, du projet de loi d'urgence pour Mayotte, la délégation mahoraise était conviée à un déjeuner parlementaire (en compagnie de Stéphane Delautrette, Bernard Delcros, Amel Gacquerre, Fabien Genet, Micheline Jacques, Vincent Louault et Claude Raynal), puis chaleureusement reçue à l'occasion de la séance des Questions d'actualité au Gouvernement. En réponse à une question de la sénatrice Micheline Jacques, François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, a affirmé le rôle majeur des collectivités et des intercommunalités dans la reconstruction de l'Île.

De l'ANCT au ministère des Outre-mer

Ensuite, la délégation mahoraise a été reçue par Christophe Bouillon, président de l'ANCT, et Stanislas Bourron, directeur général. L'Agence s'engage à accompagner la formalisation des besoins prioritaires des intercommunalités et à apporter son aide en ingénierie.

Puis les présidents d'intercommunalités de Mayotte ont pu échanger avec Olivier Jacob, directeur général des Outre-mer (DGOM) et Hervé Tonnaire, directeur Outre-mer de la Banque des Territoires. Les discussions ont porté sur les enjeux de coordination et de gouvernance pour réussir la reconstruction et le

développement de l'Île. La nécessaire coopération entre services de l'État et collectivités territoriales a également été abordée.

Réception à la Présidence de la République par Guillaume Vuilletet, Conseiller Outre-mer du Président de la République

Jeudi 6 février, les présidents d'intercommunalités mahoraises ont rencontré Manuel Valls, ministre des Outre-mer, et François Garcia, référent Mayotte du Ministère. Ils ont évoqué les problématiques d'habitat, de mobilité et d'eau, ainsi que le reboisement de l'Île. En retour, le Ministre les a assurés de la mise en place prochaine d'un fonds d'amorçage, du déclenchement d'un fonds de secours aux Outre-mer et de la mobilisation de fonds européens, à effet rétroactif. ●

SÉBASTIEN BAYETTE

« Le ministre des Outre-mer a assuré les élus de la mise en place d'un fonds d'amorçage, du déclenchement d'un fonds de secours aux Outre-mer et de la mobilisation de fonds européens, à effet rétroactif »

I N T E R C O M M U N A L I T É S

dossier



SÉCURITÉ

COMMENT CONSTRUIRE UNE POLITIQUE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE ?

ALORS QUE LA MOITIÉ DES INTERCOMMUNALITÉS ONT INSCRIT DANS LEUR PROJET DE TERRITOIRE LES ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, LES ACTIONS SONT MULTIPLES. COLLABORATIONS AVEC LES INSTANCES NATIONALES, POLICE INTERCOMMUNALE, CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE... RETOUR SUR LES OUTILS À DISPOSITION DES ÉLUS LOCAUX.

Des enjeux à l'agenda politique des intercommunalités

Les questions de sécurité, de tranquillité publique ou de prévention de la délinquance figurent désormais systématiquement dans le top 3 des réponses données par les Françaises et Français aux divers sondages et enquêtes. Les intercommunalités se sont saisies elles aussi de ce sujet par essence régalien.

À la question « *Quels sont les enjeux déterminants de votre vote aux prochaines élections locales ?* », dans le cadre de l'enquête réalisée par l'IFOP pour le compte d'Intercommunalités de France à l'occasion de sa 34^e Convention nationale qui s'est déroulée au Havre, du 16 au 18 octobre 2024, les Français interrogés placent « *les dispositifs locaux de prévention de la délinquance* » en haut de la liste des compétences du bloc local. Cette proportion est au même niveau que les enjeux relatifs aux transports ou à la gestion des déchets.

Autre exemple : la grande consultation numérique organisée par l'État en direction des habitants des quartiers populaires, en septembre et octobre 2023. Intitulée « *Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers* », cette consultation a recueilli plus de 12 000 réponses et fait l'objet de 530 réunions publiques locales. Selon les résultats, « *la prévention de la délinquance est identifiée comme le défi majeur pour les habitants, qu'ils résident en quartier prioritaire ou en dehors, devant le logement, le cadre de vie, l'éducation et l'emploi* ».

Une compétence intercommunale également

Si la sécurité reste l'une des grandes responsabilités régaliennes, il n'est pas étonnant de constater que, au regard des préoccupations des habitants, les collectivités locales interviennent de plus en plus en la matière. C'est évidemment le cas des polices municipales dont

les objectifs et les doctrines d'emploi ont évolué ces dernières années pour aujourd'hui être considérées comme « *durablement installées en tant que composante utile, voire indispensable, de la sécurité publique* », comme l'indique le rapport de la Cour des comptes relatif aux polices municipales oublié en 2020. Les polices municipales sont aussi reconnues comme « *la troisième force de sécurité, après la Police et la Gendarmerie nationales* », selon le Livre blanc de la sécurité intérieure, élaboré par le ministère de l'Intérieur en 2020.

Mécaniquement, les intercommunalités ont fini par se saisir du sujet : plus d'une intercommunalité sur deux inscrit les enjeux de tranquillité publique, de sécurité et de prévention de la délinquance dans son projet de territoire. Cette proportion atteint même les 61 % s'agissant des intercommunalités urbaines¹. Ces questions sont désormais bien à l'agenda politique, avec deux grandes tendances : si les polices municipales intercommunales restent marginales, la montée en puissance des intercommunalités en matière de prévention de la délinquance est certaine.

Polices municipales intercommunales : un faible déploiement mais des retours très positifs

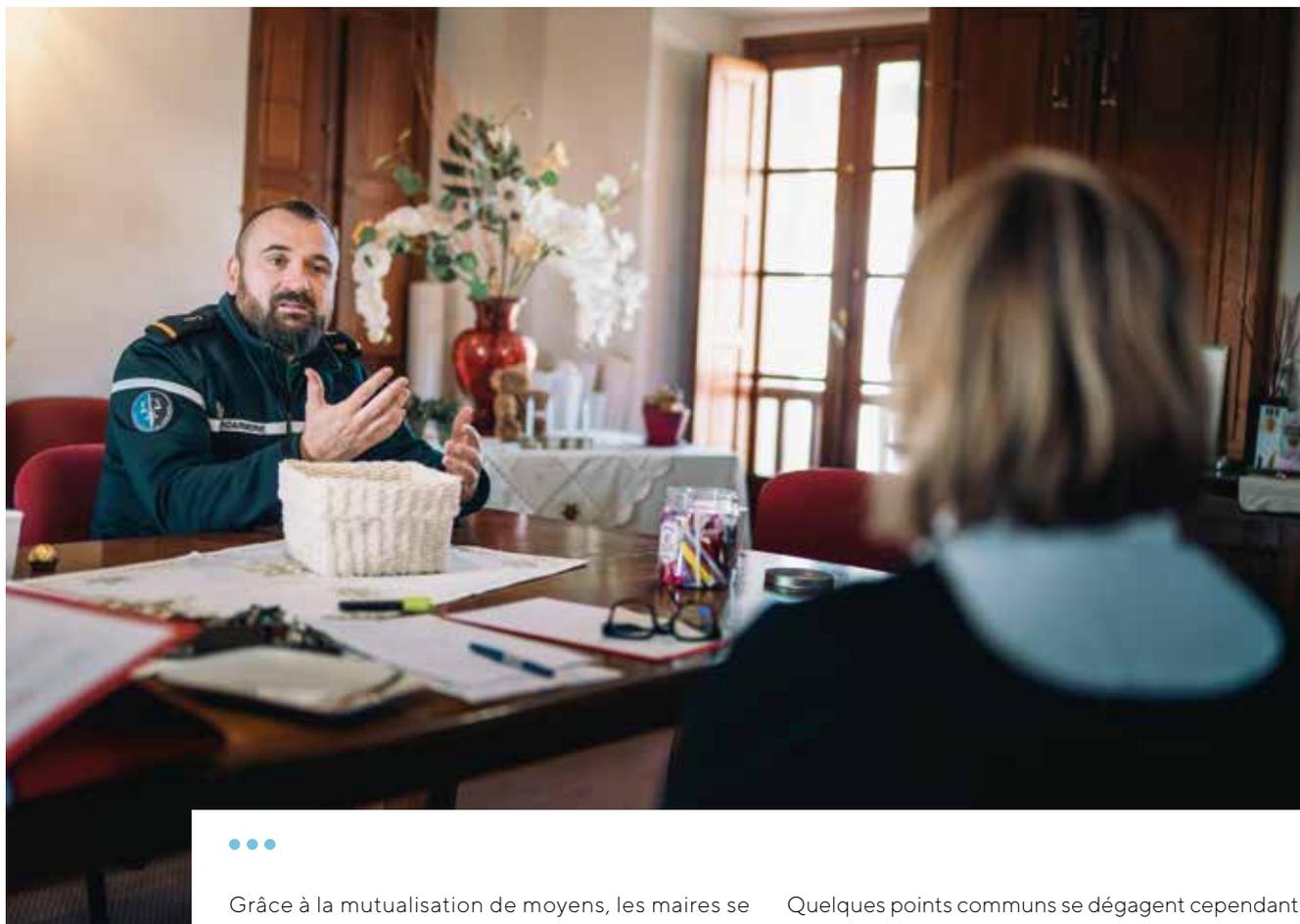
Une minorité d'intercommunalités disposent aujourd'hui d'une police municipale intercommunale (10 % du panel des collectivités interrogées dans le cadre de l'enquête réalisée par Intercommunalités de France et France urbaine, en décembre 2023). Cependant, le sujet fait débat, elles sont 25 % à déclarer envisager la mise en place d'une police municipale intercommunale, intéressées probablement par le bilan très positif qu'en tirent les intercommunalités qui en disposent, avec à la clé :

- un même niveau de service pour l'ensemble de la population d'un bassin de vie ;
- le renforcement des actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.



© GND Brice LAPOINTE

¹ Source : « *Politiques intercommunales de sécurité et de prévention de la délinquance : enjeux et pratiques* », résultats d'une enquête réalisée par Intercommunalités de France et France urbaine, décembre 2023



© MDC Brice LAPOINTE, SIRPAG

« *L'échelle de vie semble prendre tout son sens pour poser un diagnostic et partager des informations* »

Grâce à la mutualisation de moyens, les maires se sentent mieux soutenus dans leur responsabilité propre et la meilleure visibilité des agents dans l'espace public est particulièrement appréciée des habitants. C'est également une action spécifiquement dédiée aux questions environnementales (lutte contre les dépôts sauvages et contre les atteintes à la faune et la flore) et à la sécurisation des transports, deux compétences intercommunales.

Agir en matière de sécurité appelle évidemment une coopération étroite avec les forces de l'ordre, Police nationale

et Gendarmerie nationale. Des conventions de coordination sont signées, un diagnostic local de sécurité est réalisé. La coopération va parfois plus loin, c'est le cas en ce qui concerne la lutte contre les violences intrafamiliales, avec le cofinancement d'un poste d'intervenant social en commissariat ou en gendarmerie (ISG).

Prévention de la délinquance : un engagement marqué des intercommunalités

Derrière la notion de prévention de la délinquance se cache en fait un très grand nombre d'actions possibles : interventions auprès des jeunes, lutte contre toutes les formes de violences, accès aux droits, lutte contre les addictions, prévention de la récidive, lutte contre les discriminations, citoyenneté, cybersécurité ou encore sécurité routière. Cette variété d'interventions donne à la collectivité la liberté d'agir selon ses besoins et ses orientations politiques.

Quelques points communs se dégagent cependant : prise au sérieux des signaux faibles, passage à l'action le plus tôt possible et de la manière la plus adaptée, sollicitation des acteurs importants lorsque cela est nécessaire.

Ici l'échelle du bassin de vie semble prendre tout son sens. D'une part pour poser un diagnostic commun, au regard de la mobilité des habitants mais aussi des nouvelles formes de délinquance, et d'autre part pour partager des informations (quand cela s'avère possible), des solutions et des moyens, jusqu'à la mise en place d'un observatoire territorial.

Une instance permet de piloter la démarche et d'animer une dynamique collégiale : le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). À l'instar du Conseil local (CLSPD, obligatoire pour toute commune de plus de 5 000 habitants), le CISPD réunit généralement le président de l'intercommunalité, les maires de certaines communes, le préfet, le procureur de la République (ou leurs représentants), les services de l'État, un représentant du président du Conseil départemental, des représentants d'associations, d'établissements ou d'organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale...

Fort de l'engagement de tous ces acteurs, la prévention de la délinquance permet au territoire d'agir au croisement de la cohésion sociale, de la tranquillité publique, de la promotion du vivre-ensemble, de la médiation de rue, de la justice de proximité... et tout ceci à l'échelle d'un bassin de vie et au bénéfice de toutes les communes. ●

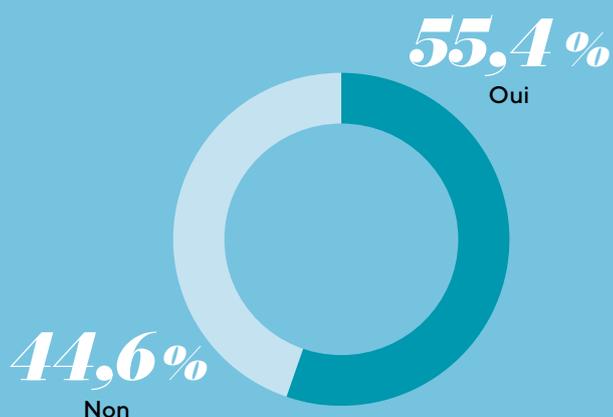
ROMAIN BRIOT

ENQUÊTE INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE ET FRANCE URBAINE

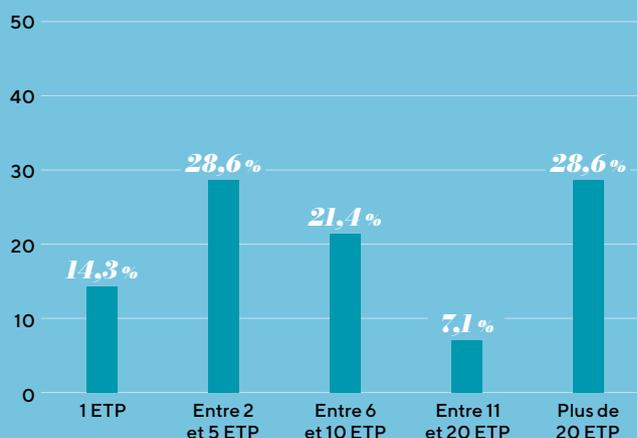
Intercommunalités de France et France urbaine ont mené une enquête en ligne entre juin et août 2022 auprès des intercommunalités de leur réseau respectif sur les enjeux et pratiques actuelles en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Plus de 80 intercommunalités ont répondu à cette enquête. Si ce panel n'est pas strictement représentatif de la masse des intercommunalités françaises, toutes les catégories de territoires sont présentes. En voici les principaux résultats.



Les enjeux liés à la tranquillité publique, à la sécurité et à la prévention de la délinquance apparaissent-ils dans votre projet de territoire ?



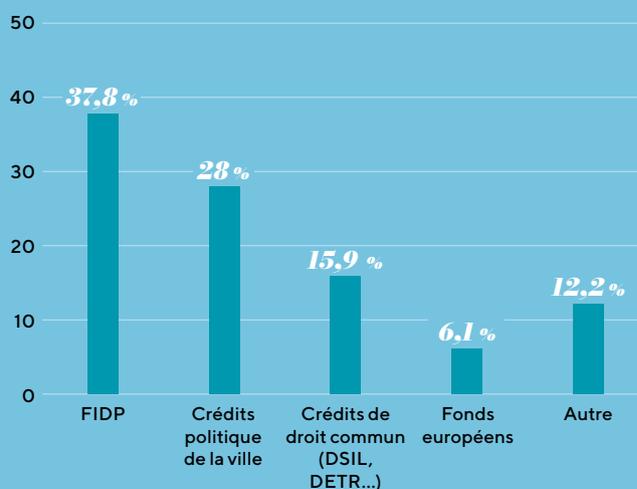
Combien d'effectifs de police contient votre police municipale intercommunale en équivalent temps plein (ETP) ?



Vidéo protection : combien de caméras ont été installées ?



Quels sont les financements mobilisés en matière de sécurité et de prévention ?





HUBERT BONNEAU

Directeur général de la Gendarmerie nationale

« Élaborer les solutions les plus pertinentes grâce à la coopération locale »

Le général Hubert Bonneau, directeur général de la Gendarmerie nationale, analyse les collaborations tissées dans les territoires sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

DANS QUELS DOMAINES LA GENDARMERIE NATIONALE ET LES INTERCOMMUNALITÉS COOPÈRENT-ELLES LE PLUS ?

Nous coopérons dans les domaines de la tranquillité publique, de la sécurité et de la prévention de la délinquance, où l'on obtient de bons résultats grâce à la coproduction de sécurité et à la mise en œuvre de réponses partenariales. D'ailleurs, plus de la moitié des intercommunalités ont intégré ces enjeux essentiels à leur projet de territoire 2020-2026. Nous jouons d'abord un rôle de conseil et d'analyse pour établir le diagnostic local de sécurité, qui dresse un état des lieux de la délinquance et de l'insécurité sur le territoire. C'est ce qui nous permet, dans un deuxième temps, de développer ensemble des solutions sur mesure. Nous le faisons notamment dans le cadre des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, dont l'objectif est d'identifier les problèmes locaux et d'y apporter des réponses adaptées. L'année dernière, nous avons participé à près de 800 réunions de ce type sur tout le territoire.

Les actions que nous menons sont très concrètes. Je pense bien sûr à la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales. Notre coopération permet de développer une offre d'hébergements d'urgence, d'organiser des actions de prévention auprès des plus jeunes ou encore de faciliter la prise de plainte en mobilité dans les établissements de santé et dans les autres points d'accueil. Et nous avons la

chance de pouvoir compter sur 277 intervenants sociaux en gendarmerie qui viennent appuyer notre action, au bénéfice des victimes et des populations les plus vulnérables. Leur rôle est très important.

Dans le domaine de la sécurité du quotidien, l'État a renforcé le continuum de sécurité en mettant en place les contrats de sécurité intégrée avec les collectivités territoriales. Depuis 2021, 40 engagements de ce type ont été signés en lien avec la Gendarmerie, plusieurs d'entre eux avec des intercommunalités. Je pense par exemple à la communauté urbaine d'Arras ou bien à la communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin. Ces contrats prennent la forme d'un renforcement conjoint des moyens de l'État et des collectivités, avec des effectifs supplémentaires, plus de présence de voie publique, de la vidéoprotection, etc.

Enfin, il y a la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Les communes de 5 000 habitants ont l'obligation légale d'en mettre en place. Notre rôle est de les aider à évaluer les besoins et à identifier les zones les plus appropriées. Bien évidemment, il nous revient aussi de les sécuriser et de gérer les problèmes d'installation illicite. Dans ces cas-là, nous privilégions toujours la médiation avant toute intervention. Cette coopération se fait à l'échelon local comme à l'échelon départemental, où à chaque fois nous travaillons en étroite collaboration avec les élus.

QUELLE EST LA PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION ENTRE LES GROUPEMENTS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET LES INTERCOMMUNALITÉS ?

Au plus près du terrain, nos groupements peuvent orienter les élus dans l'analyse et, le cas échéant, dans la mise en place de dispositifs qui contribuent à lutter contre la délinquance. Quant aux intercommunalités, elles sont pour nous une précieuse source d'informations. Au travers de cette collaboration locale, nous cherchons à élaborer les solutions les plus pertinentes possible. Par exemple, nous accompagnons les élus dans le déploiement de la vidéoprotection. Nos référents sûreté prennent en compte les formes de délinquance, la taille du territoire et ses moyens. En 2024, nous avons ainsi réalisé près de 13 000 diagnostics de vidéoprotection. Nous aidons les élus à bien choisir les lieux d'implantation des caméras et le matériel qu'ils vont utiliser. Cela est très efficace !

Par ailleurs, nous aidons les élus à évaluer les besoins et à renforcer les compétences de leurs polices municipales, y compris celles qui sont mutualisées entre plusieurs communes, notamment dans le cadre d'une intercommunalité. Nous définissons ensemble le partage des missions, les zones d'intervention et les modalités d'échange d'informations. Nous participons à des jurys de recrutement et nous pouvons prendre part à la formation continue des agents.

Enfin, nous coopérons avec les intercommunalités en ce qui concerne la sécurité dans les transports publics. Sur le terrain, cela se traduit par des patrouilles mixtes entre gendarmes et agents de sûreté sur les lignes identifiées comme sensibles, mais aussi par des opérations coordonnées de contrôle aux points stratégiques comme les gares routières et les pôles d'échanges. Là aussi, nous partageons l'analyse et l'information. Nous utilisons la vidéoprotection de manière coordonnée. J'ajoute que nous avons mis en place des protocoles spécifiques pour intervenir rapidement en cas d'incident signalé par les conducteurs ou les agents de médiation.

Toutes ces initiatives renforcent la sécurité, mais elles renforcent aussi la confiance des habitants dans les institutions et dans leurs élus. La présence visible, quotidienne, d'une coopération efficace entre nous ne peut que les rassurer.

**« Nous coopérons
notamment avec les
intercommunalités en ce
qui concerne la sécurité
dans les transports
publics »**

**QUELS SONT LE OU LES ENJEUX À VENIR
QUI, SELON VOUS, NÉCESSITERONT UNE
ACTION RENFORCÉE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE ?**

Les défis sont nombreux et certains nécessitent en effet une action renforcée de notre part. Je pense d'abord – c'est une priorité absolue – à la lutte contre la criminalité organisée, en particulier les narcotrafics, qui concernent l'ensemble du territoire national. Nous nous organisons pour monter en puissance sur le sujet. C'est aussi le cas pour la sécurité du quotidien et le maintien de l'ordre public, qui sont également des priorités. Toute la Gendarmerie se mobilise pour renforcer notre action de sécurité et la rendre encore plus efficace grâce à une présence territoriale densifiée.

Avec les intercommunalités, notre coopération s'intensifie plus particulièrement dans trois domaines principaux. Tout d'abord, bien sûr, la lutte contre la délinquance sur tout le spectre : la délinquance du quotidien, d'opportunité et de faible et moyenne intensité, mais aussi la délinquance plus organisée et massive dans certains territoires. Nous adaptons nos outils, notre organisation, nos moyens d'intervention et d'investigation. Et nous pratiquons une vigilance à 360° : je veux dire par là qu'il n'y a pas de sujets anodins, car la délinquance est opportuniste, elle se saisit de toute occasion pour atteindre ses buts crapuleux. Je pense par exemple au développement des délinquances environnementales, en premier lieu les dépôts de déchets sauvages, phénomène en croissance continue qui inquiète les élus locaux à juste titre et que nous prenons très au sérieux. À cet égard, notre Commandement pour la Santé et l'Environnement est leur point d'entrée et leur interlocuteur privilégié. Il propose aux élus (comme à nos unités de terrain) un appui technique, de la formation et une ressource précieuse dans une matière qui est complexe.

Autre enjeu majeur, la cybersécurité nous mobilise toujours plus pour tenir compte des nouvelles attentes, des nouveaux usages et des nouvelles menaces. Face à l'augmentation des cyberattaques contre les collectivités territoriales, nous renforçons notre coopération pour améliorer la sécurité numérique. Dans les territoires, nous proposons des accompagnements en matière de cybersécurité, des diagnostics de sécurité et des ateliers pratiques. Le partenariat renforcé, signé en janvier 2024, entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et le Groupement de Gendarmerie départementale en est un bel exemple. Enfin, nous soutenons les collectivités dans les situations de crise et d'urgence, les inondations, les incendies ou bien les crises sanitaires, en assurant la sécurité et en coordonnant les interventions avec les services locaux. Les plans intercommunaux de sauvegarde sont des outils opérationnels essentiels pour l'anticipation et la gestion de crise au niveau local.

Face à ces enjeux essentiels, seul le travail partenarial, j'en ai la conviction, permet d'adapter les réponses locales aux réalités des territoires, de garantir leur sécurité et leur résilience dans un monde en mutation rapide. Voilà pourquoi nous devons sans cesse renforcer notre coopération, car nous sommes tous en première ligne. ●

**PROPOS RECUEILLIS
PAR ELSA PRADIER**



ÉTIENNE APAIRE

Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)

« Articulier les rôles du maire et du président d'intercommunalité »

Le secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), Étienne Apaire, revient sur le bilan et les perspectives des stratégies nationales de prévention de la délinquance.

DE PLUS EN PLUS D'INTERCOMMUNALITÉS S'EMPARANT DES PROBLÉMATIQUES DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE. QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Le pivot des politiques locales de prévention, c'est bien sûr le maire qui représente l'échelon de proximité le plus efficace pour animer et mettre en œuvre les actions de prévention sur son territoire. Néanmoins, le constat est unanime : la réalité de délinquance est très dynamique et dépasse largement le périmètre administratif de nos territoires, qu'il s'agisse du développement du narcotrafic ou de la criminalité dans les transports, des phénomènes de bande, de la prise en compte du repérage des victimes et de leur bonne orientation, du développement des actes de cyberdélinquance. Il n'est plus possible dans de nombreux cas de raisonner uniquement à l'échelle des seules communes.

Animer et coordonner la prévention de la délinquance selon les échelles territoriales les plus pertinentes suppose de soutenir de plus en plus souvent les maires via l'échelon intercommunal, notamment en milieu rural, afin qu'ils disposent de réelles capacités d'agir localement : la plus-value du niveau intercommunal (CISPD) en matière de formation, de soutien à l'ingénierie, de coordination et élaboration des diagnostics est réelle. De nombreuses petites communes ne parviennent pas, seules, à piloter

la prévention de la délinquance, et uniquement celles de plus de 15 000 habitants ont l'obligation de désigner un coordonnateur de Conseil local de prévention de la délinquance (CLSPD). Dans ces conditions, en clarifiant les rôles et en articulant les actions, le bassin de vie apparaît comme une échelle essentielle pour conduire une politique de prévention cohérente avec les évolutions de la délinquance, et en véritable soutien de l'action des communes. Partout où les Conseils intercommunaux de prévention de la délinquance (CISPD) fonctionnent en lien étroit avec les CLSPD, les actions sont démultipliées et cohérentes sur le territoire. Les maires peuvent ainsi se recentrer sur le suivi de proximité, individualisé, des familles et des jeunes notamment, en recourant davantage aux outils dont ils disposent (rappel à l'ordre, transaction...).

L'approche intercommunale permet également une plus forte cohérence dans les actions conduites au bénéfice de la population de plusieurs communes. Il en est ainsi du soutien indispensable apporté par de nombreuses intercommunalités

et communes aux postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, dont le périmètre d'action est souvent large.

Il faut donc mieux appréhender ces logiques en mettant en place des coopérations entre les différents acteurs territoriaux et notamment entre les intercommunalités et les communes.

Notre Stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) en cours avait bien identifié cette réalité, dans son axe dédié aux territoires et à la rénovation de sa gouvernance. Plusieurs mesures avaient ainsi pour objectif d'articuler les rôles du maire et du président d'intercommunalité, mais également de clarifier les modalités d'articulation entre le niveau intercommunal et le niveau communal.

Il me semble important de réfléchir avec les élus à la façon d'envisager cette politique publique de manière collégiale, à l'échelle d'un bassin de vie, en mutualisant ce qui peut venir en soutien des maires.

« Animer et coordonner la prévention de la délinquance selon les échelles territoriales les plus pertinentes suppose de soutenir de plus en plus souvent les maires via l'échelon intercommunal »



© GND-Brice-LAPOINTE

QUELLES SERONT LES GRANDES LIGNES DE LA FUTURE STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ?

Cette future stratégie doit répondre aux enjeux des évolutions de la délinquance. Depuis l'élaboration de la stratégie actuelle, notre pays a traversé plusieurs crises : une crise sanitaire impactant la santé mentale de la population et notamment celle de la jeunesse ; une crise d'ordre public avec les émeutes de juin 2023 impactant fortement les territoires ; une crise informationnelle avec la montée en puissance des réseaux sociaux, sources de nouvelles radicalités et de nouvelles formes de délinquance.

Partant des statistiques du ministère de l'Intérieur, de ses enquêtes de victimation, des bilans menés avec nos partenaires sur la stratégie actuelle, nous avons identifié plusieurs axes d'évolution nécessaires. S'il est encore tôt pour entrer dans le détail des mesures, voici quelques grandes lignes de cette stratégie. La prévention dès le plus jeune âge sera plus que jamais un impératif, pour répondre à l'augmentation des violences physiques et verbales. Si le renforcement du dialogue et de l'autorité auprès des jeunes mais aussi de leurs parents devra répondre à cet impératif, il ne faut pas faire l'impasse sur l'appui à une meilleure santé mentale de ce public et sur le renforcement des compétences psychosociales.

Par ailleurs, il faut généraliser l'utilisation des dispositifs de rappel à l'ordre des maires, qui font leurs preuves chaque fois qu'ils sont déployés.

Nous portons également une attention particulière à la prévention des rixes et à la lutte contre la prolifération des armes blanches chez les jeunes.

Autres impératifs : prévenir les risques liés aux réseaux sociaux, qui amplifient toutes les formes de délinquance et accroissent les risques pour les plus jeunes. Mais aussi, lutter contre l'attrait des trafics de stupéfiants. Enfin, nous n'oublions pas l'importance de la formation et du soutien à apporter aux acteurs de terrain de cette politique. C'est un point capital : pour mieux prévenir la délinquance, il faut aussi être soutenu, formé, reconnu et outillé. En outre, nous devons aussi savoir mieux évaluer nos actions, et mieux connaître l'évolution des pratiques et des risques. ●

« La prévention dès le plus jeune âge sera plus que jamais un impératif »

**PROPOS RECUEILLIS
PAR ELSA PRADIER**

RETOUR D'EXPÉRIENCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS : UN COMITÉ POUR LUTTER COLLECTIVEMENT CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS A MIS EN PLACE EN 2021 UN CONTRAT DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES. OBJECTIF : COORDONNER TOUS LES PROFESSIONNELS POUR MIEUX PRÉVENIR, PRENDRE EN CHARGE, RÉPRIMER ET RÉPARER CES VIOLENCES.



Communauté de communes du Créonnais (Gironde)

Faire travailler ensemble les professionnels concernés. Voici le but des Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Et pour aller plus loin, la communauté de communes du Créonnais y a adossé en 2021 un Contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (CLVSS). Il s'incarne dans un comité technique qui rassemble une vingtaine d'élus, institutionnels et associatifs : Gendarmerie, tribunal judiciaire, associations, centres communaux et intercommunaux d'action sociale, CAF, professionnels de santé, etc. Leur mission : chercher des réponses plus efficaces aux violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales en matière de prévention, prise en charge, répression et réparation.

Soutenir », il compile sous forme de classeur de l'information, des fiches pratiques, des conseils et postures à tenir face à une victime, le parcours d'accompagnement... Des adresses et contacts locaux sont aussi présents dans ce document. Il a été distribué à 50 acteurs du territoire (Gendarmerie, Parquet, communes de l'intercommunalité, services sociaux, institutions, établissements scolaires, associations...). Enfin, une cellule de veille (commune à la prévention de la délinquance) a été activée depuis 2024, afin de « favoriser l'échange, la coordination entre professionnels et la réactivité dans le traitement des situations », détaille Amandine Léglise.

Un consensus politique

Ces actions sont en majorité autofinancées – les subventions pour ces dispositifs « qui ne rentrent pas toujours dans les cases » étant difficiles à obtenir, déplore Amandine Léglise. Pour autant, « il y a un consensus politique. Compte tenu de la réalité à laquelle nous faisons face en la matière, il n'y a pas de difficultés à entraîner les acteurs et les élus », constate Alain Zabulon, président de l'intercommunalité. Ainsi, le travail continue en 2025 avec de nouvelles formations autour des auteurs de violences, actions de sensibilisation entre autres dans les clubs de sport, grande campagne de communication pour tous, y compris les plus jeunes... Et si les situations de violence recensées sur le territoire ont tendance à augmenter – probablement en lien avec la libération de la parole – Alain Zabulon reste déterminé : « Ça bouge – trop lentement, mais ça bouge. Et les élus locaux sont conscients que nous sommes souvent le premier maillon de la chaîne », constate-t-il. Avant de réaffirmer : « Notre rôle d'intercommunalité est de mettre ensemble des partenaires qui, chacun, ont une partie de la réponse... Pour une meilleure réponse globale ». ●

JULIE DESBIOLLES

« Notre rôle d'intercommunalité est de mettre ensemble des partenaires qui, chacun, ont une partie de la réponse »

Formations, analyse des pratiques, guide

Concrètement, une douzaine de ces professionnels s'investissent et se réunissent cinq fois par an sous la houlette du CIAS. Ensemble, ils développent plusieurs axes. « Pour accompagner une victime, il faut d'abord

comprendre le processus des violences : nous avons donc commencé par la formation », raconte Amandine Léglise, responsable du CIAS et animatrice du CLVSS. Depuis 2020, dix sessions de formation ont eu lieu auprès de 130 personnes :

élus, travailleurs sociaux, médecins, soignants, éducation nationale, professionnels de l'enfance. Huit séances d'analyse des pratiques, animées par le Centre accueil consultation information sexualité (CACIS) ont aussi été organisées. Suite à ces premières étapes, le groupe a rédigé un guide pour les professionnels mais aussi pour toute personne – dont les élus – confrontée à la question. Appelé SAAS pour « Sécuriser, Aider, Accompagner,

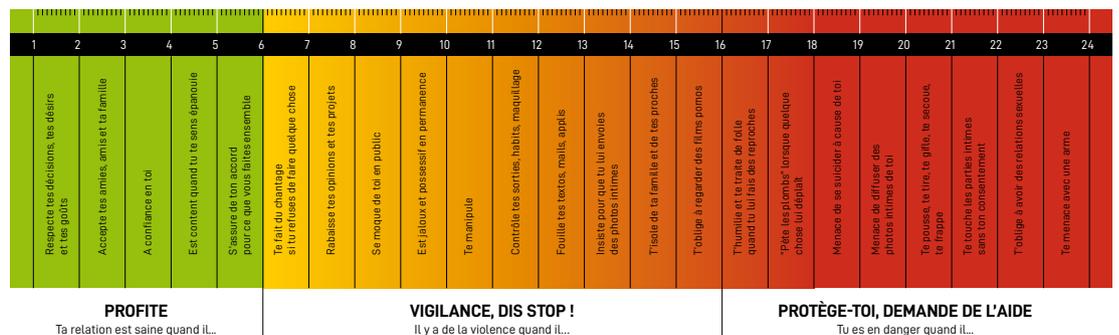
Violentomètre

En chiffres

15 communes

17785 habitants

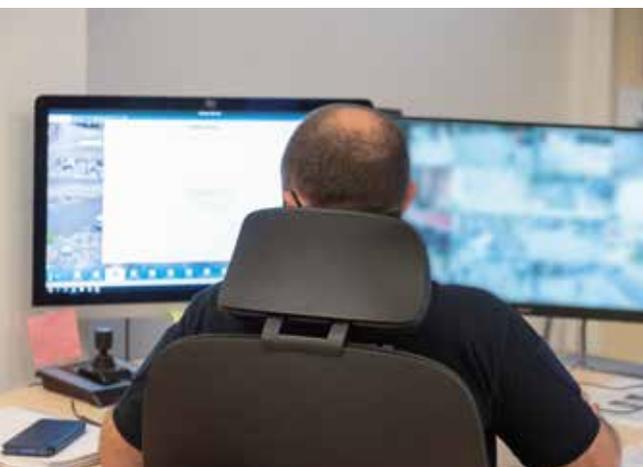
124 km²



RETOUR D'EXPÉRIENCE

AGGLOMÉRATION DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE : EXPÉRIMENTATION D'UNE POLICE PLURICOMMUNALE

EN JUILLET 2024, LA VILLE DE CHÂTEAUROUX A SIGNÉ UNE CONVENTION AVEC SA VOISINE SAINT-MAUR POUR PARTAGER SES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE. CETTE DÉCISION ACTE LE DÉBUT D'UNE EXPÉRIMENTATION D'UNE POLICE PLURICOMMUNALE. OBJECTIF : L'ÉTENDRE À D'AUTRES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION.



© Benjamin Steimes - Châteauroux Métropole

Étendre l'activité de sa Police municipale sept jours sur sept, 24 heures sur 24. C'était l'objectif de la ville de Châteauroux, siège de l'agglomération. Elle augmente donc ses effectifs d'une dizaine d'agents, ouvre un nouveau centre de supervision urbaine, change de locaux. Ce redimensionnement, conjugué à une forte incitation de l'État auprès des maires de l'agglomération, fait émerger l'idée d'une Police intercommunale. « La première des motivations était de couvrir les zones commerciales situées autour de Châteauroux. La deuxième était liée au fait d'accueillir les Jeux Olympiques. Le site étant sur deux communes de l'agglomération, nous avions besoin d'y exercer une surveillance, avec une gestion de la vidéoprotection », retrace Gil Avérous, président de l'agglomération et maire de Châteauroux. Franck Boyer, directeur de la Police municipale de Châteauroux, soulève aussi l'intérêt d'une extension du périmètre dans la lutte contre la délinquance. « Plus la délinquance exogène est repoussée d'un territoire, mieux c'est », estime-t-il. Ainsi en 2024, l'une des 14 communes de l'agglomération, Saint-Maur, sans Police municipale, se porte volontaire pour expérimenter une Police pluri-communale – soit la mise à disposition des agents de Châteauroux sur son territoire. Une convention entre les deux maires est signée le 10 juillet 2024.

Extension de 87 km²

Depuis septembre 2024, les 28 agents de la Police municipale de Châteauroux sont également mobilisés sur les 87 km² de Saint-Maur, sous autorité de son maire. Le nombre de policiers sera porté à 33 lorsque les

recrutements seront terminés. Leurs missions restent celles de policiers municipaux : sécuriser les abords des écoles, surveiller le stationnement, lutter contre les dépôts sauvages, les incivilités, les infractions routières... La convention fixe aussi les modalités financières (25 euros par heure et par agent), temporelles (quatre à six heures par semaine) et établit le fonctionnement : rapport hebdomadaire au maire de Saint-Maur, et réunion trimestrielle.

Une mise en place simple

Pour Franck Boyer, cette mise en place a été simple. « La commune de Saint-Maur n'ayant pas de Police municipale, il n'y a pas de mutualisation. Nous partons de notre poste central et nous rayonnons jusqu'à Saint-Maur. Ce peut être plus difficile lorsqu'il y a deux Polices municipales existantes qui doivent se compléter. Mais c'est une question d'organisation », détaille Franck Boyer. Sa crainte sur l'adhésion des agents à ces évolutions a été rapidement évacuée. « Je n'ai aucune réclamation », constate-t-il. « Seule difficulté, le recrutement : en France, il y a 4 000 postes d'agents municipaux à pouvoir. C'est le jeu des chaises musicales », déplore-t-il. Pour finir de constituer son équipe, il mise néanmoins sur des conditions attractives : locaux neufs, armement, spécialités proposées, etc.

« Le nombre de policiers sera porté à 33 lorsque les recrutements seront terminés »

Vers une Police intercommunale ?

Côté habitants comme commerçants, notamment des zones commerciales, les premiers retours sont positifs. Une réflexion est d'ores et déjà engagée pour raccorder les 24 caméras de Saint-Maur au centre de supervision urbaine de Châteauroux. Et pour la suite, un bilan en septembre 2025 devrait faire le point sur les réussites et les faiblesses. Gil Avérous espère que « cet exemple positif incitera d'autres maires à adhérer ». Avant de conclure : « Peut-être qu'un jour nous aurons, au moins sur la zone Police, une Police intercommunale ». ●

JULIE DESBIOLLES



Agglomération de Châteauroux Métropole (Indre)

En chiffres

72 542
habitants

14
communes

28
agents de Police municipale

RETOUR D'EXPÉRIENCE

MELUN VAL DE SEINE : UNE POLICE INTERCOMMUNALE POUR COMPLÉTER LES POLICES MUNICIPALES

CRÉÉE IL Y A SEPT ANS, LA POLICE INTERCOMMUNALE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE A ÉLARGI SES MISSIONS EN MARS 2023 POUR DEVENIR UNE POLICE INTERCOMMUNALE. AVEC DE PREMIERS RETOURS POSITIFS.



« **L**es transports étant l'une des compétences de l'agglomération, nous avons créé en 2018 la Police intercommunale des transports. Et face à ses bons résultats, les élus ont souhaité la faire évoluer vers une police intercommunale. Celle-ci permet aux communes qui ont une Police municipale de compléter leurs missions, et aux élus de celles qui n'en ont pas d'exercer leurs pouvoirs de police ». Voilà comment Franck Vernin, président de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, résume ce qui a mené en mars 2023 à l'extension des missions de la police intercommunale des transports. Initialement constituée de cinq agents, son équipe en comprend désormais 16, ainsi qu'une assistante. Celle-ci intervient dans 16 communes volontaires de l'agglomération. Chacune a signé une convention qui fixe, entre autres, le coût du service en fonction du nombre d'habitants, sur la base de 35 euros par heure et par agent.

En chiffres

20 communes

136524 habitants

16 agents de Police intercommunale

Des missions adaptées à chaque commune

Les missions exercées sont celles d'une Police municipale. Mais sur le terrain, elle « s'adapte à la politique sécuritaire définie par les élus de chaque commune. Dans certaines, le maire met une priorité sur le Code de la route, dans d'autres moins. Le maire étant officier de police judiciaire, nous travaillons sous son autorité » détaille Éric Messaoud, directeur de la Police intercommunale. Même adaptation côté horaires, la mobilisation des agents est possible de 10 h à 4 h. Néanmoins, ils interviennent plutôt la nuit dans les communes qui disposent d'une Police municipale et plutôt la journée dans celles qui n'en ont pas. Ils peuvent aussi être appelés sur des missions ponctuelles.

Un défi : l'organisation

La mise en place a été simple. « C'est un service mutualisé, à la carte, auquel les communes adhèrent ou pas », précise Franck Vernin. En revanche, pour Éric Messaoud, l'un des défis a été d'organiser les interventions sur un territoire vaste, à la fois urbain et rural, qui comprend des zones Police et Gendarmerie, avec des problématiques diverses, des Polices municipales ou pas, mais aussi différentes priorités politiques. Le directeur souligne néanmoins que « la taille du terrain d'intervention et la diversité des missions sont aussi un argument pour l'attractivité ». Il précise toutefois que l'agglomération n'a pas échappé aux difficultés de recrutement propres au secteur.

« La taille du terrain d'intervention et la diversité des missions sont aussi un argument pour l'attractivité »

Amélioration du climat dans les territoires ruraux

Presque deux ans après la mise en place, les chiffres 2024 montrent une activité en augmentation : 776 verbalisations (360 entre mars et décembre 2023), 1757 mains courantes (494 en 2023), 29 mises en fourrière, 292 rapports. Serge Durand, vice-président de l'agglomération en charge de la sécurité, constate une « amélioration du climat », notamment dans les territoires ruraux où « les maires peuvent désormais agir sur les incivilités ». De son côté, Éric Messaoud parle d'« habitants rassurés », soulignant la qualité des relations des agents avec les élus et administrés. « Nous demandons aux agents de s'inscrire dans des missions de proximité. Par exemple, la nuit, ils prennent contact avec les commerçants, les gardiens, les élus... Je crois que c'est ce qui contribue au succès de la Police intercommunale », explique-t-il. Pour la suite, plusieurs projets font l'objet de réflexion, dont la création d'un centre de supervision urbaine, d'une brigade canine, d'un nouveau poste de Police. L'augmentation des effectifs jusqu'à une vingtaine d'agents est aussi sur la table, afin de répondre à tous les besoins du territoire. ●



JULIE DESBIOLLES



« TERRITOIRES »

LE PODCAST DÉDIÉ AUX INTERCOMMUNALITÉS

Ne manquez pas notre nouveau podcast « Territoires », une série d'entretiens pour éclairer les enjeux des sujets qui concernent les élus et agents locaux. Les deux premiers épisodes sont disponibles à l'écoute.

ÉPISODE 7

L'atlas de la fiscalité locale

ÉPISODE 8

**Comment financer
le service public de l'eau ?**

« Territoires » est un podcast d'Intercommunalités de France produit par Territoires Audacieux

En accès libre sur intercommunalites.fr, Spotify et Deezer 🎧 🎧

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE : LA MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER PAR LES INTERCOMMUNALITÉS

INSTAURÉ PAR LA LOI ALUR DU 24 MARS 2014, LE PERMIS DE LOUER EST UN OUTIL AUX MAINS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE. RETOUR SUR LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES AU SEIN DU BLOC LOCAL POUR LA DÉFINITION DES ZONES AU SEIN DESQUELLES LA MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT SERA SOUMISE À UNE DÉCLARATION OU AUTORISATION PRÉALABLE, AINSI QUE POUR ASSURER LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DE CES DISPOSITIFS.

¹ CCH, art. L. 634-1.

² CCH, art. L. 635-1.

³ Loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement, art. 23.

⁴ CCH, art. L. 634-4 (DML) et L. 635-7 (APML).

⁵ Décret n° 2024-970 du 30 octobre 2024 modifiant le Code de la construction et de l'habitation relativement à la déclaration de mise en location et à l'autorisation préalable de mise en location.

⁶ CGCT, art. L. 5211-9-2 I. A.

⁷ CCH, art. L. 634-1 (DML) et L. 635-1 (APML).

Cadre juridique général du permis de louer

Les intercommunalités compétentes en matière d'habitat ou à défaut les communes peuvent, par délibération, délimiter des zones soumises à **déclaration**¹ (DML) ou **autorisation préalable**² de mise en location (APML), au regard de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne et en cohérence avec le Programme local de l'habitat (PLH) en vigueur, s'il existe, et le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Une fois le zonage institué par la délibération de la collectivité compétente, cette dernière procède à la **réception des déclarations et des demandes d'autorisation préalable ainsi qu'à leur instruction**.

En outre, le législateur a récemment consacré la décentralisation du pouvoir de sanction des manquements aux dispositifs de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location, auparavant exercé par le représentant de l'État dans le département³.

« Le législateur a consacré la décentralisation du pouvoir de sanction des manquements aux dispositifs de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location »

Désormais, les sanctions sont prononcées par la collectivité compétente en matière de permis de louer. Ainsi, après avoir respecté une procédure contradictoire, celle-ci **peut ordonner le paiement d'une amende**, dont le montant doit être proportionné à la gravité des manquements constatés⁴. Elle en perçoit également le produit, dans les conditions précisées par le décret du 30 octobre 2024⁵.

Distinction entre le permis de louer et la Police administrative spéciale de l'habitat

La déclaration et l'autorisation préalable de mise en location **ne relèvent pas des pouvoirs de Police spéciale de l'habitat transférables au président d'intercommunalité**, lesquels ne concernent pas les procédures prévues aux articles L. 634-1 et suivants du CGCT (DML) et L. 635-1 et suivants du même Code (APML)⁶.

Permis de louer : compétence des communes ou de l'intercommunalité ?

Aux termes des dispositions du Code de la construction et de l'habitation, c'est **l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière d'habitat** qui est compétent pour instaurer le régime de déclaration ou d'autorisation préalable de mise en location sur certaines zones de son territoire⁷.

Aussi, il convient de s'intéresser à la répartition de la compétence habitat entre l'intercommunalité et les communes membres, selon, d'une part, la catégorie juridique d'intercommunalité et, d'autre part, la répartition éventuelle des compétences entre l'intercommunalité et ses communes membres.

« Le permis de louer est instauré par l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière d'habitat »



© Adobe Stock

La compétence habitat est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles⁸.

En revanche, il s'agit d'une compétence facultative des communautés de communes⁹. Un examen au cas par cas des statuts de la communauté de communes permettra de déterminer si la compétence habitat relève de l'intercommunalité ou demeure exercée par les communes.

En outre, lorsque la compétence habitat est soumise à la définition d'un intérêt communautaire (communautés de communes et d'agglomération), la détermination de la collectivité compétente en matière de permis de louer implique également de se rapporter à la délibération portant définition de cet intérêt communautaire. À ce propos, le juge administratif a pu considérer que la compétence en matière d'habitat détenue à titre obligatoire par une intercommunalité n'était pas suffisante pour permettre l'institution des zones soumises à déclaration et à autorisation préalable à la mise en location si l'intérêt communautaire n'y renvoie pas expressément¹⁰.

Lorsque l'intercommunalité est compétente en matière d'habitat, les communes peuvent tout de même agir sur délégation de l'organe délibérant de la communauté¹¹.

Le périmètre de la délégation porte sur la mise en œuvre et le suivi, sur leurs territoires respectifs, des procédures instituées par le Code de la construction et de l'habitation, à savoir la réception des déclarations et demandes d'autorisations préalables, leur instruction et le prononcé des sanctions en cas de non-respect des prescriptions.

En revanche, la délégation ne peut pas recouvrir l'instauration des zones soumises à déclaration de mise en location ou soumises à autorisation préalable de mise en location, qui continue de relever de la compétence du conseil communautaire.

Lorsqu'une telle délégation est mise en place entre l'intercommunalité et les communes membres, le conseil communautaire en détermine la durée et le maire de chaque commune délégataire adresse à l'intercommunalité un **rapport annuel** sur l'exercice de cette délégation¹³. Ce dernier doit notamment comprendre des informations sur le recouvrement des amendes ainsi que le montant recouvré¹⁴. ●

⁸ CGCT, art. L. 5216-5 (CA), L. 5215-20 (CU) et L. 5217-2 (métropoles).

⁹ CGCT, art. L. 5214-16.

¹⁰ TA de Montreuil, 31 octobre 2018, n° 1802121.

¹¹ CCH, art. L. 634-1 III (DML) et L. 635-1 III (APML).

¹² Loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 précitée, art. 7.

¹³ CCH, art. L. 634-1 III (DML) et L. 635-1 III (APML).

¹⁴ CCH, art. R. 634-5 (DML) et R. 635-3 (APML).

JULIE COTELLE

« Lorsque l'intercommunalité est compétente en matière d'habitat, les communes peuvent tout de même agir sur délégation de l'organe délibérant de la communauté »

PLH : condition préalable obligatoire à la délégation de compétence ?

La subordination de la possibilité, pour les intercommunalités, de déléguer la mise en œuvre et le suivi des autorisations et déclarations de mise en location aux communes à l'existence d'un Programme local de l'habitat (PLH) a récemment été supprimée¹². Autrement dit, **la délégation de la mise en œuvre et du suivi de la compétence en matière de permis de louer n'est plus conditionnée à l'adoption d'un PLH par l'intercommunalité.**

I N T E R C O M M U N A L I T É S

échos des territoires

LES RENDEZ-VOUS D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE POUR VOS TERRITOIRES

CHAQUE MOIS, GRÂCE À SON ACTION RÉGIONALE INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE ORGANISE DES ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS À VOS TERRITOIRES. RETOUR SUR LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS.

Rencontre des intercommunalités en Auvergne-Rhône-Alpes

Événement organisé en partenariat avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse, sur le thème : « **Politiques sociales : quels engagements et quels défis pour les intercommunalités ?** »

→ **Judi 13 mars 2025** / 9h30 – 13h
38380 Entre-Deux-Guiers

Inscription sur [Intercommunalites.fr](https://intercommunalites.fr)



Massif de la Chartreuse / © Adobe Stock

Webinaire : « Dynamique intercommunale en outre-mer »

Interco' Outre-mer et Intercommunalités de France proposent à leurs adhérents (élus et cadres) un cycle de webinaires dédié à la dynamique intercommunale en outre-mer.

© Adobe Stock

Un cycle de cinq rendez-vous pour s'informer, se former, faire le point sur l'actualité intéressant le fait intercommunal et pour échanger, sur la base des expériences et réalités locales, sur le fonctionnement institutionnel et financier de l'intercommunalité en outre-mer.

Au programme :

- **Mercredi 26 mars 2025** / 14h-16h
La gouvernance politique au sein de l'intercommunalité
- **Mardi 15 avril 2025** / 15h-17h
Les compétences de l'intercommunalité
- **Mardi 20 mai 2025** / 15h-17h
Concertation et appropriation de l'intercommunalité
- **Mardi 17 juin 2025** / 15h-17h
Le financement de l'intercommunalité
- **Mardi 8 juillet 2025** / 15h-17h
L'administration au service du projet politique de l'intercommunalité

Inscription sur le site intercommunalites.fr

Le fuseau horaire sera celui de Paris.





CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LE BASSIN DE POMPEY ET LE GRAND NANCY

EAUX, FORÊT, FRET FLUVIAL OU ENCORE INDUSTRIE... LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY A SIGNÉ EN OCTOBRE 2024 UN CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY POUR RENFORCER ET DÉVELOPPER LES AXES DE COOPÉRATION.

© Bassin de Pompey-Liverdun



La métropole du Grand Nancy et la communauté de communes du Bassin de Pompey entretiennent des liens d'interdépendance liés aux dynamiques territoriales. Les deux collectivités partagent d'une part une proximité géographique, étant dans le même bassin de vie, d'emploi mais aussi de mobilité, et d'autre part des fonctions historiques qui dépassent les frontières administratives.

L'idée d'un contrat de réciprocité a émergé au début du mandat, en 2020, explique Laurent Trogrlic, président de la communauté de communes du Bassin de Pompey. « L'objectif était d'instaurer un travail régulier pour que différentes politiques portées soient partenariales et cohérentes entre nos intercommunalités. Nous essayons de développer un espace collaboratif souple et opérationnel de travail pour répondre à des enjeux forts liés au développement de nos territoires », explique l' élu.

« Construire une vision commune des ressources partagées comme l'eau, la forêt ou encore l'air »

Rénover le projet de mobilité

Le contrat bilatéral cherche en premier lieu à renforcer les actions collaboratives existantes, notamment sur le sujet des mobilités. Le Grand Nancy et le Bassin de Pompey coopèrent depuis de nombreuses années dans le cadre d'un Syndicat mixte des transports. Cependant, elles souhaitent repenser cette organisation pour réfléchir à un nouveau projet de mobilité. Ce dernier intégrera tous les transports, y compris les mobilités douces. « Nous avons besoin d'aller plus loin et d'avoir une évolution administrative du périmètre

pour réfléchir à une autre structuration plus efficiente, qui offre plus de fluidité à nos citoyens dans leurs mobilités du quotidien » précise Laurent Trogrlic.

Sur le volet économique, le contrat prévoit entre autres la coopération dans le cadre du programme Territoires d'industrie, le développement du fret fluvial ou encore le développement du tourisme. Le but est enfin de construire une vision commune des ressources partagées comme l'eau, la forêt ou encore l'air, les enjeux de transition environnementale nécessitant une approche plus large. Le Bassin de Pompey et le Grand Nancy ont par exemple engagé la rédaction d'une charte forestière de territoire et travaillent sur la sécurisation en eau potable ainsi que sur le traitement des eaux usées.

Des pistes pour mutualiser les équipements

Ce contrat est effectif pendant cinq ans car les élus ont souhaité l'inscrire dans le temps au-delà du renouvellement de mandat. Il permet aussi de donner une feuille de route aux administrations, indique Martine Poirot, directrice générale des Services de la communauté du Bassin de Pompey. « Grâce au contrat de réciprocité, la vision et le cap sont donnés collégialement et politiquement. Ceci permet plus de fluidité dans les relations entre les équipes des différentes directions », détaille la directrice.

Une démarche prospective vise également à travailler autour de pistes de mutualisation d'équipements notamment sportifs, culturels et touristiques. Les élus font le constat que les périmètres se doivent d'être beaucoup plus ouverts dans leurs fonctionnalités. Une nécessité dans une période d'optimisation des ressources. Les élus engagent à ce titre une étude qui permettra de renforcer les coopérations futures. ●

AMÉLIE WORMS



Bassin de Pompey et Grand Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Le territoire du Bassin de Pompey en chiffres

13

communes

40 819

habitants

155,56 km²

Le territoire du Grand Nancy en chiffres

20

communes

261 638

habitants

142,30 km²

Portrait

I N T E R C O M M U N A L I T É S

VÉRONIQUE POUZADOUX,

PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES SAINT-POURÇAIN
SIOULE LIMAGNE



« *Un parcours
à 360 degrés,
du national au local* »

« EN POLITIQUE, ON DIT SOUVENT QU'IL N'Y A QUE DES POIGNARDS. MOI, J'AI RENCONTRÉ DES GENS QUI M'ONT AIDÉE À ÉVITER LES PIÈGES. SEUL LE TRAVAIL COMPTE ». À SEULEMENT 41 ANS, VÉRONIQUE POUZADOUX SAIT DE QUOI ELLE PARLE. LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-POURÇAIN SIOULE LIMAGNE (ALLIER) A VÉCU DE NOMBREUSES EXPÉRIENCES, APPRENANT AUTANT DES DÉFAITES QUE DES VICTOIRES.

« *Après le travail,
il reste l'amitié* »

Originaire de Monteignet-sur-l'Andelot, petit village de 260 habitants dans l'Allier, Véronique Pouzadoux fait ses classes de maternelle et primaire dans la commune de Gannat (5 700 habitants), là même où aujourd'hui elle exerce le mandat de maire. Si elle a toujours vu ses parents, propriétaires d'un petit abattoir de volaille, s'engager dans la vie locale, c'est au sein de l'Institut d'études politiques de Grenoble, en 2006, que cette jeune Auvergnate affirme pour la première fois ses convictions, contre les grèves sur le contrat première embauche (CPE).

Dernière d'une fratrie de trois sœurs dont l'une est médecin et l'autre diplômée d'une école de commerce, la jeune femme se souvient du soutien de sa mère. « Elle avait à cœur de voir ses trois filles exercer un métier qu'elles aiment afin qu'elles soient indépendantes financièrement », explique-t-elle. Et d'ajouter : « Aucun de mes deux parents n'a pas le bac. Mes sœurs et moi sommes la preuve que l'école de la République fonctionne encore ! ».

Une fois le diplôme de Sciences Po en poche, la jeune étudiante monte à Paris pour suivre un master en gestion des collectivités territoriales à l'université de Nanterre. Puis rentre sur ses terres natales, regarde les offres d'emploi et s'inscrit au concours de l'INET. « Je souhaitais réfléchir pendant l'été à comment me lancer dans le monde du travail. Mais c'était sans compter sur mon père qui m'a alors demandé de travailler avec lui ». Pas très emballée par les tâches

que lui réserve l'entreprise familiale, elle se laisse alors tenter par la proposition d'un ancien député, Yves Simon, qui lui suggère de le suivre dans sa campagne pour les élections sénatoriales. « Cela a été une échappatoire ! », glisse-t-elle en riant. Si l'élection n'est pas gagnante, elle constitue cependant une première expérience de terrain.

Aux côtés de David Douillet au ministère des Sports

Les contacts que Véronique Pouzadoux tisse alors l'amènent à rejoindre le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales comme chargée de mission. De retour à Paris, elle fait la connaissance de nombreux élus. « De fil en aiguille, je deviens collaboratrice à l'UMP lorsque Xavier Bertrand est secrétaire général. Je prends alors une carte de militante », raconte-t-elle.

Puis tout s'accélère. Sur les conseils de Gérard Darmanin, qu'elle a rencontré au Forum pour la gestion des villes, elle est choisie comme chef de cabinet auprès de David Douillet alors ministre des Sports. C'est à ce moment qu'elle rencontre aussi Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France. « J'ai eu la chance de travailler avec une équipe solide et loyale. David Douillet m'a appris à me remettre en question. Cette capacité à se réinterroger est précieuse pour moi aujourd'hui », témoigne-t-elle.

Elle a en charge les déplacements du Ministre. Sur les routes deux à trois fois par semaine, la jeune femme alors âgée de 27 ans apprend le lien aux territoires, la

relation avec les élus locaux, les préfets. « *Au cours de mes centaines de déplacements, je prends conscience de la richesse du tissu local. Cela me passionne. Ça a été une chance de pouvoir servir mon pays si jeune. Le contexte politique était différent.* »

« *On parlait déjà des Jeux Olympiques* », raconte-t-elle. Une expérience intense qui restera gravée en elle. « *Cet été, j'ai versé ma petite larme quand j'ai vu David Douillet porter la flamme olympique. Il a aussi accepté d'être le parrain de mes jeux communaux. Après le travail, il reste l'amitié* », confie-t-elle.

C'est d'ailleurs l'ancien champion de judo qui l'invitera à embrasser pleinement l'engagement local. « *Dans dix ans, où veux-tu acheter ta baguette de pain ?* », lui demande-t-il. Elle répond : « *Chez moi en Auvergne* ». « *Alors rentre à la maison ma grande !* », lui souffle-t-il.

Ce qu'elle fait. En 2012, elle accompagnera Claude Malhuret dans sa campagne législative. « *On ne gagnera pas, Véro, mais ça te permettra de te faire connaître* », lui dit-il. Pour elle, « *Une belle aventure, avec une pointure !* ».

Puis en 2014, elle se lance à Gannat dans une commune qui n'a pas connu d'alternance politique depuis plus de 30 ans. « *Il fallait avoir un petit coup de folie* », se souvient-elle. « *À droite, on me riait au nez. À gauche, on me disait que j'allais apprendre dans l'opposition* ». Elle ne se laisse pas impressionner et tente sa chance, le maire sortant ne se représentant pas. « *Il n'y a pas une porte que je n'ai pas ouverte* », raconte-t-elle. Le pari est gagnant, car les électeurs lui font confiance. Il faut alors recomposer une équipe administrative. « *Les deux premières années sont délicates. L'avantage est que j'ai pu apprendre tous les dossiers* ».

Dans la foulée, la jeune maire prend la tête de la communauté de communes, soutenue par Anne-Marie Defay, maire de Saint-Bonnet-de-Rochefort, qui l'a accompagnée pendant toute la campagne. « *Il n'y a pas une seule porte que je n'aie ouverte* », lui enjoint-elle. Suppléante de cette figure locale au Conseil départemental, elle prendra sa suite après son décès brutal en 2016. « *Anne-Marie est diagnostiquée d'une tumeur fulgurante au cerveau. Cela a été un choc immense. Je suis devenue conseillère départementale par accident. Je l'ai subie. Certains me disent que j'ai beaucoup cumulé en très peu de temps. Certes, j'ai assumé les responsabilités des personnes qui m'ont fait confiance et je n'ai jamais souhaité les trahir* », confie-t-elle.

En 2017, la loi NOTRe oblige à élargir le périmètre de l'intercommunalité. « *Un mariage de finances et non d'amour, avec deux autres communautés* », raconte Véronique Pouzadoux. Là encore, la jeune femme est poussée de l'avant par les deux autres présidents. « *Ils étaient tous deux âgés de 70 ans et m'ont demandé d'incarner un nouveau visage* », explique-t-elle.

Après deux mandats, elle est fière des multiples actions menées, dont celles qui relèvent du développement économique, de la culture, mais aussi du projet alimentaire de territoire. Elle souhaite d'ailleurs repartir pour un nouveau tour en 2026 mais témoigne aussi que « *pour réussir il faut savoir partager son temps entre sa vie personnelle et son mandat* ». Un équilibre qu'elle semble avoir désormais trouvé et auquel elle tient. ●

ELSA PRADIER

→ 4 infos à retenir



1 • La communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Composé de 60 communes et 34 800 habitants, ce territoire est né en 2017 suite à la fusion de trois communautés dans le cadre de la loi NOTRe. « *Le choix était compliqué car nous voulions un bassin de vie cohérent* », explique Véronique Pouzadoux. « *Le préfet n'était pas d'accord pour que nous rejoignons le nord du Puy-de-Dôme et nous ne voulions pas aller vers Vichy. Nous avons donc fait un mariage de raison qui s'est bien passé* ».



2 • Projet alimentaire de territoire

Depuis 2021, la communauté de communes travaille sur un projet alimentaire de territoire. En amorce, un diagnostic a permis de dégager quatre axes d'action. Parmi ceux-ci, l'approvisionnement des cantines scolaires en produits issus des exploitations agricoles locales. En 2024, une première expérimentation a vu le jour. Autre enjeu, la pérennisation du foncier agricole sur un territoire où la moitié des agriculteurs ont plus de 50 ans.



3 • Une gouvernance qui donne toute sa place aux maires

« *Je suis fière de la gouvernance de la communauté* », affirme Véronique Pouzadoux. « *Tous les maires siègent au conseil sauf dans deux communes. Ils sont le relais de nos actions dans leurs mairies. Au-delà des divergences politiques, nous sommes unis sur le projet de territoire. D'ailleurs, 90 % des décisions sont adoptées à l'unanimité* ».

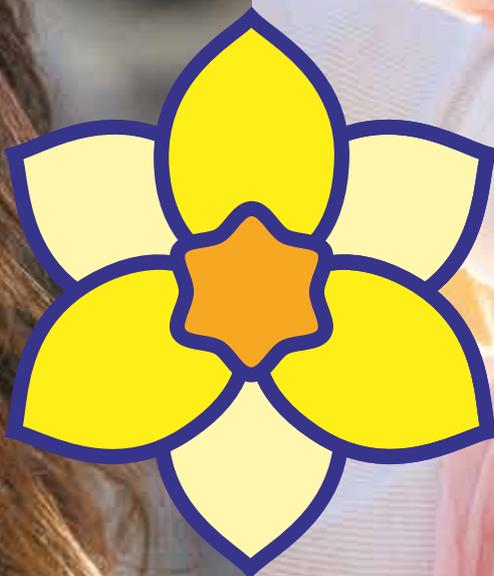


4 • Développement économique et culturel

Parmi les marqueurs de l'identité intercommunale, figure le développement économique et la culture. D'abord grâce à l'aménagement des 11 zones d'activités économiques. « *Nos chefs d'entreprise sont des ambassadeurs du territoire* », affirme ainsi Véronique Pouzadoux qui se félicite aussi de l'obtention du label Territoires d'industrie. Autre point fort : l'éducation artistique et culturelle, fléchée comme un axe majeur du projet de territoire.

**QUAND SILVIA
CHERCHE UN
TRAITEMENT...**

MARS 2025



**POUR ACCÉLÉRER LA RECHERCHE
CONTRE LE CANCER
FAITES UN DON**

**...C'EST EMMA
QUI REPREND
ESPOIR**

**institut
Curie**



**UNE JONQUILLE
contre Le cancer | .FR**

TRUFFAUT

SwissLife

MAISON
FRANÇOIS

BIODERMA

CFR

CANAL+

france+tv

PUBLIC
SENAT

Chérie

FRANCOIS

FRANCOIS

FRANCOIS

LEXPRESS

BMC
OPM

RTL

5

FAITES UN DON



PHOTO : JULIE CHERKI - CONCEPTION : AGENCE BASTILLE